

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 430 portant nomination d'un Président Délégué de l'Office Colonial des Anciens Combattants et d'un Secrétaire Administratif.

n° 430

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1943

Numéro JO
n° 11 du 01/06/1943

Date du numéro
1 juin 1943

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance n. 16 du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu le Décret du 24 Novembre 1937, déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime Financier des Offices Coloniaux et locaux des Mutilés. Combattants, victimes des la guerre et Pupilles de Nation, Vu l'Arrêté n. 252 du 23 Mai 1943, nommant Président par Délégation de l'Office Colonial des Anciens Combattants de la Côte Française des Somalis, l'Administrateur en Chef des Colonies, ARLABOSSE, Vu la nécessité de procéder au remplacement de Mr. l'Administrateur en Chef des Colonies, ARLABOSSE, parti vers l'extérieur, dans ses fonctions de Président délégué.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Monsieur GUIGNOT, Directeur de la Société du Chemin de fer FRANCO-ETHIOPIEN, est nommé Président par délégation de l'Office Colonial des Anciens Combattants de la Côte Française des Somalis. en remplacement de Mr. ARLABOSSE, Administrateur en Chef des Colonies, parti vers l'extérieur. Art. 2. — Monsieur FOLACCI, Commis principal, Hors-Classe, des Trésoreries Coloniales, est nommé Secrétaire Administratif de l'Office Colonial des Anciens Combattants de la Côte Française des Somalis, en remplacement de Mr. CARBONNEL, mobilisé. Art. 3. — Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Colonie.

BAYARDELLE